

Les aides de la CC2V sont les suivantes :

	Participation de la CC2V	Plafond de la subvention
Isolation et VMC	20 %	2 600 €
Chaudière bois, pompe à chaleur solaire combinée	20 %	2 600 €
Chauffe-eau solaire, poêle à bois, poêle à granulés	20 %	1 500 €